

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-8-1-2

Séance du lundi 6 décembre 2021

INSERTION DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DE LA CEA - CONVENTIONS AVEC LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHP) 2021-2024

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à BURGER Etienne
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien

ABSENTE :

DREYFUS Elisabeth

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 28 septembre 2021,
- VU l'avis de la Commission de Service public alsacien et transformation de l'action en lien avec les habitants du 26 novembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de développer la politique de ressources humaines de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap, sur la base de la convention à conclure avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) relative aux actions que la Collectivité s'engage à mener pour les années 2021 à 2024, jointe en annexe à la présente délibération,
- Approuve les termes de ladite convention d'objectifs et de moyens et autorise le Président à la signer,
- Décide de conclure un partenariat financier avec le FIPHFP, selon la convention-cadre relative au financement, pour les années 2021 à 2024, des actions menées par la Collectivité à destination des agents en situation de handicap, jointe en annexe à la présente délibération,
- Approuve les termes de ladite convention de financement et autorise le Président à la signer.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces actions sont inscrits au budget.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written over a light blue circular stamp.

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité